

LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA

DISPOSITIF NATIONAL D'ÉDUCATION AUX IMAGES
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

2023/2024



COMITÉS DE PROGRAMMATION

Un processus de programmation collaboratif

Les films programmés dans **Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France** font l'objet d'une sélection participative qui se déroule en plusieurs temps :

- ✓ Une première liste nationale d'une centaine de titres est établie par une commission de professionnelles et professionnels siégeant au CNC ;
- ✓ À partir de cette liste, deux comités de programmation régionaux s'organisent : l'un constitué d'enseignantes/enseignants, formatrices/formateurs et de salles de cinéma, pré-sélectionne 3 titres (parmi 15) ; l'autre, constitué cette fois-ci de lycéennes/lycéens et apprenties/apprentis, présélectionne 1 titre (parmi 3) ;
- ✓ Le comité de pilotage régional, qui réunit tous les partenaires de l'opération, procède à la programmation définitive des œuvres à partir de cette pré-sélection et choisit un 5^{ème} film de choix régional, ayant reçu le soutien de la Région Hauts-de-France ;
- ✓ Cette programmation est soumise à la validation du CNC.

COMITÉ DE PROGRAMMATION ADULTES

Adressé à tous les membres de l'équipe pédagogique engagés sur le dispositif pour l'année en cours ainsi qu'aux équipes des cinémas partenaires, la participation fonctionne comme suit :

- ➡ À partir de la liste nationale **Lycéens et apprentis au cinéma**, composée d'une centaine de titres, les coordinations Acap et CinéLigue présélectionnent quinze titres. Ceux-ci sont divulgués aux membres du comité courant décembre.
- ➡ Les membres sont invités à visionner les films, sur leur temps personnel, entre décembre et février grâce aux supports transmis par les coordinations. Des fiches film sont également fournies afin d'apporter quelques éléments complémentaires de choix.
- ➡ La première quinzaine de mars, en présence d'une professionnelle du cinéma sensibilisée aux questions d'éducation aux images, le comité de programmation se réunit pour débattre et choisir 3 des 5 films du programme de l'année suivante. Ces titres sont ensuite soumis au comité de pilotage puis au CNC pour validation.

Merci de noter que la participation s'effectue dans la limite des places disponibles et selon des critères objectifs de représentativité et de motivation. La présence à la journée de sélection s'effectue sur autorisation d'absence du chef d'établissement ou sur convocation pour les enseignantes et enseignants dépendant du rectorat de l'Académie d'Amiens ou sur lettre d'invitation pour les enseignantes et enseignants dépendant du rectorat de l'Académie de Lille.

COMITÉ DE PROGRAMMATION JEUNES

Fort de son succès, le comité de programmation jeunes offre l'opportunité aux élèves et apprenties/apprentis participants de choisir l'un des titres au programme de l'édition **Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France** de l'année suivante.

Adressée à toutes les classes inscrites au dispositif cette année, la participation au comité de programmation jeunes nécessite :

- ✓ L'adhésion et la motivation de toute la classe ;
- ✓ La participation de la classe entière à une journée de découverte de trois œuvres en salle de cinéma partenaire et en présence d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'image. Cette journée est à dater courant janvier/début février de concert avec les agendas de la salle de cinéma partenaire et de l'intervenante/intervenant ;
- ✓ La participation de trois représentantes ou représentants de la classe, avec leur enseignante/enseignant ou formatrice/formateur référent, au comité de sélection qui aura lieu en février à Lille et sera composé des trois représentantes ou représentants de chacune des cinq classes, accompagnés par une intervenante professionnelle.

Merci de noter que la sélection des candidatures s'effectue dans la limite des places disponibles (à raison d'une classe par département des Hauts-de-France) et selon des critères objectifs de représentativité et de motivation. Par ailleurs, les frais de déplacements des jeunes, pour la journée de sélection lilloise, sont pris en charge par la coordination (sur justificatif).